

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Nathalie JAMES
Madame Louise CLOAREC
- Suppléants : Madame Makumba DIAWARA
Madame Nathalie DA SILVA

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Medjid MOUHOUB
Monsieur Vincent CALOGERO
- Suppléants : Monsieur Ralib BOUIKOUREN
Monsieur Ali BOUZOURINE

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val de Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 février 2023

La directrice territoriale de la PJJ du Val de Marne

Caroline Lapène

